

 Tour Cityscope
3, rue Franklin
CS 70040
93108 Montreuil Cedex

Tél. : 01 71 89 68 23

 01 71 89 68 24

www.epafvacances.fr

**ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINT DE TROUBLES DE LA SANTE EN CENTRES DE VACANCES NON SPECIALISES**

m e m e n t o

handicap

a l’USAGE DE L’EQUIPE D’ENCADREMENT

Sommaire

PRéAMBULE p.3

LE DISPOSITIF p.4

Les conditions d’inscription de l’enfant

Les conditions d’affectation de l’enfant

La transmission du dossier de l’enfant

LE PROJET D’ACCUEIL p.5

LE RECRUTEMENT DE L’ANIMATEUR « RESSOURCE HANDICAP » p.6

LE RôLE ET LES FONCTIONS DE L’ANIMATEUR « Ressource Handicap» p.7

1/ AVANT LE SéJOUR

1.1. La journée de préparation du séjour

1.2. Adapter les activités

1.3. Relations avec la famille

2/ PENDANT LE SéJOUR

2.1. Le jour du départ

2.2. L’arrivée au centre

2.3. Les fonctions de l’animateur « Ressource Handicap »

3/ à LA FIN DU SéJOUR

3.1. évaluation du séjour de l’enfant

3.2. Le jour du retour

LE RôLE ET LES FONCTIONS DU DIRECTEUR PéDAGOGIQUE p.12

1/ AVANT LE SéJOUR

1.1. La journée de préparation du séjour

1.2. Adapter les activités

1.3. Relations avec la famille

2/ PENDANT LE SéJOUR

2.1. Le jour du départ

2.2. L’arrivée au centre

2.3. Les fonctions de l’animateur « Ressource Handicap »

3/ à LA FIN DU SéJOUR

3.1. évaluation du séjour de l’enfant

3.2. Le jour du retour

ANNEXES p.16

n° 1 : Mesures complémentaires pour les graves allergies alimentaires

n° 2 : Les frais supplémentaires

n° 3 : état de frais

n° 4 : Les coordonnées du secteur Vacances Ensemble

préambule

EPAF (éducation et Plein Air Finances) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, placée sous convention avec les Ministères économiques et financiers.

Elle a pour mission de proposer des centres de vacances pour les enfants d’agents du ministère, âgés de 4 à 17 ans.

Elle organise ou sous-traite plus de **530** séjours chaque année (soit plus de **11 000** enfants partis), en France et à l’étranger.

Depuis 1999, l’association EPAF, avec son Secteur Vacances Ensemble, mène une politique volontariste d’accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé dans ses centres de vacances.

Comme pour tous les enfants, l’objectif est de partager un temps de vacances et de loisirs, de vivre des situations permettant d’acquérir la plus grande autonomie possible,
de se dépasser et de progresser.

**Le succès de ces vacances est, le plus souvent, fait de bonheurs simples à partager où le handicap finit presque par disparaître.**

Accueillir un enfant en situation de handicap ne veut pas dire banaliser, ni considérer ce jeune comme tout le monde, ni agir avec lui comme avec tous les autres jeunes.

Afin qu’il puisse bénéficier de toutes les opportunités qu’offre le centre de vacances, il est indispensable de prendre en compte tant ses capacités que ses incapacités.

Par une juste appréciation, apporter une aide adaptée qui lui permettra de profiter pleinement de ses vacances.

L’adhésion à ces principes et l’engagement de l’association EPAF à les mettre en œuvre l’ont conduite à signer dès 2002 puis en 2014, la Charte Handicap Vacances et loisirs non spécialisés éditée par la Jeunesse au Plein AIR, dont EPAF est membre du comité de suivi.

Le dispositif

LES CONDITIONS D’INSCRIPTION

La seule condition requise pour participer à un séjour est d’être un enfant d’agent des ministères économiques et financiers.

Le secteur Vacances Ensemble, qui fait partie du service Vacances Enfants d’EPAF, est situé à Montreuil. La relation avec les familles concernées est ainsi exclusivement téléphonique.

Cet échange permet de préparer le départ en centre de vacances de l’enfant en fonction de ses besoins propres et de ses attentes.

Les enfants accueillis en centre de vacances présentent des incapacités diverses : handicap moteur, mental, auditif, de Troubles Envahissants du Développement (T.O.C., hyperactivité, autisme, X-Fragile), des enfants atteints de maladies génétiques graves à dégénérescence (myopathie, mucoviscidose), des enfants diabétiques, ayant de graves allergies alimentaires ou tout autre problème de santé.

Par ailleurs, le secteur Vacances Ensemble assure aussi le suivi d’enfants ayant des troubles du comportement (crises d’énervement impressionnantes, sentiments d’injustice ou d’agression, …). Par ailleurs, tout enfant peut être concerné par le suivi de Vacances Ensemble, qu’il y ait présence d’un handicap ou non. En effet, les enfants présentant des difficultés d’apprentissage ou des difficultés à vivre en collectivité peuvent également être concernés.

Selon la pathologie de l’enfant, ou de son besoin de suivi personnel, l’équipe d’animation peut être renforcée par un ou deux animateurs « Ressource Handicap » recrutés par Vacances Ensemble ou par l’association organisatrice.

Un dossier individuel est complété par la famille, accompagné, si possible, d’un bilan éducatif et d’une copie des ordonnances en cas de traitement médical.

LES CONDITIONS D’AFFECTATION

EPAF propose aux familles de choisir le séjour pour leur enfant en fonction de sa pathologie, de ses capacités, de ses attentes, des activités proposées durant le séjour mais également des possibilités d’accueil des centres.

TRANSMISSION DU DOSSIER DE L’ENFANT

Le secteur Vacances Ensemble prépare un dossier comprenant :

• le dossier individuel de l’enfant complété par la famille ;

• la synthèse des séjours auxquels l’enfant a déjà participé ;

• la synthèse de séjour à compléter à la fin du séjour ;

• le mémento HANDICAP à l’usage de l’équipe d’animation

Le secteur Vacances Ensemble envoie par courriel l’ensemble de ces documents :

Si le séjour est organisé par EPAF :

• au directeur pédagogique ;

• à l’animateur « Ressource Handicap ».

Si le séjour est organisé par une autre association :

• au responsable de l’association qui aura la charge de l’envoyer au directeur pédagogique du séjour ;

• à l’animateur « Ressource Handicap » si celui-ci a été recruté par le secteur Vacances Ensemble.

**La confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance.
à la fin du séjour, l’intégralité des informations et des documents envoyés concernant l’enfant en situation de handicap ou atteint de troubles de la santé doivent être supprimés.**

Le projet d’accueil

Le projet répond à un besoin des parents et de l’enfant, dans un désir légitime de vacances avec les autres.

Mais ce changement de vie correspond à un besoin de repos et de détente, à une ouverture vers l’extérieur permettant de faire des rencontres, ainsi qu’à une rupture avec l’environnement habituel de la famille ou de l’établissement spécialisé.

Le projet d’accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé est un atout pédagogique et un enjeu social pour dépasser les peurs liées à la différence physique ou à l’attitude du jeune, à ses réactions ou à ses comportements violents ou imprévisibles.

La dynamique du projet s’organise autour des notions de détente, découvertes, convivialité en privilégiant l’aspect ludique tant dans les activités que dans le vécu quotidien.

Enfin pour tous, c’est un apprentissage à la tolérance, au respect mutuel, c’est une découverte de richesse développant le sens de la solidarité, des responsabilités et de la citoyenneté.

Il est important de déterminer les objectifs généraux du projet d’accueil :

• placer ses vacances dans une perspective de repos, de loisirs, de détente, de plaisir personnel et partagé ;

• favoriser le développement de l’autonomie de l’enfant ;

• adapter le cas échéant le rythme des activités proposées et prendre en compte les besoins spécifiques de l’enfant ;

• solliciter l’imagination et la créativité de l’enfant ;

• mettre en place des situations qui seront source de plaisir et de bien-être ;

• faire des vacances un temps d’enrichissement personnel pour chacun des participants.

**Le projet d’accueil permet à l’enfant d’être exposé à de nouvelles stimulations et de nouveaux efforts qui développent une estime de soi. C’est un travail d’équipe dans lequel les savoirs doivent se croiser.**

Le recrutement de l’animateur « Ressource Handicap »

Le secteur Vacances Ensemble de l’association EPAF assure le recrutement des animateurs « Ressource Handicap » en accord avec les responsables des associations organisatrices.

Sa présence complète l’équipe d’animation dont l’effectif doit être préalablement suffisant pour répondre aux exigences d’encadrement du groupe d’enfants et de l’organisation des jours de repos donnés aux animateurs.

Selon la pathologie de l’enfant, EPAF fait appel à différents types de personnels :

☞des animateurs BAFA, avec ou sans PSC1 ;

☞ des étudiants niveau Licence ou Master, notamment « STAPS » (Sciences et Techniques des activités physiques et sportives), mention « APA » (Activités Physiques Adaptées) ;

 ☞ des étudiants en cours de formation d’éducateurs spécialisés et titulaires du BAFA ;

☞ des étudiants ou enseignants maîtrisant la langue des signes.

Le rôle et les fonctions de l’animateur « Ressource Handicap »

**L’animateur « Ressource Handicap » prend en compte tant les capacités de l’enfant que son déficit. Il apporte une aide adaptée et détermine avec l’équipe les objectifs opérationnels du projet d’accueil. Son action s’inscrit dans le projet pédagogique du centre.**

**L’animateur « Ressource Handicap » est un animateur comme les autres.**

**Il doit proposer et animer des activités et des veillées à l’ensemble des enfants.**

AVANT LE SéJOUR

L’animateur « Ressource Handicap » adhère sans réserve au projet éducatif de l’association pour laquelle il va travailler ainsi qu’au projet pédagogique du directeur du séjour.
Pour se faire, il en prend connaissance bien avant le début du séjour ou de la réunion préparatoire. (cf. ci-après).

Dans le cadre de sa mission, il participe à la construction de la partie du projet pédagogique qui concerne l’intégration de l’enfant en situation de handicap en lien avec le directeur.

L’animateur « Ressource Handicap » est un animateur

à part entière au sein de l’équipe pédagogique, il n’est pas le seul interlocuteur de l’enfant en situation de handicap.

Toute l’équipe est partie prenante de l’accueil de tous les enfants.

La journée de préparation du séjour

La participation de l’animateur « Ressource Handicap »,
comme de l’ensemble des animateurs, à la journée de préparation du séjour, est indispensable au bon déroulement du projet d’intégration.

Les objectifs de la réunion préparatoire sont :

* de se rencontrer ;
* d’avoir une cohérence d’ensemble vis-à-vis du projet d’accueil afin que toute l’équipe soit l’interlocuteur de l’enfant ;
* de sensibiliser et de faire réfléchir l’équipe d’animation sur la différence, le handicap et l’acceptation de celui-ci ;
* d’anticiper les questions des autres enfants sur le handicap. Pendant l’acheminement de l’enfant, créer un lien entre cet enfant et le reste du groupe afin qu’il soit parfaitement intégré à l’arrivée au centre ;
* de prévoir les éventuelles difficultés que l’équipe pourra rencontrer et les adaptations matérielles à mettre en place (exemples non exhaustifs : véhicule, tente, lit…) ;
* de mettre en place des méthodes pédagogiques et ludiques pour favoriser l’autonomie de l’enfant (par exemple à propos de l’accessibilité des locaux) ;
* d’adapter le rythme du séjour pour l’enfant, les activités sportives et artistiques selon les difficultés de l’enfant et la fatigabilité de l’enfant.
* Pendant la journée de préparation, l’animateur « Ressource Handicap » doit préciser à l’équipe d’animation les relais et le soutien qu’il peut en attendre auprès de l’enfant en situation de handicap, et proposer des situations et activités d’adaptation, avec l’ensemble de l’équipe, afin de favoriser l’accueil de l’enfant.
* Si toutefois l’animateur « Ressource Handicap » ne peut pas participer à la réunion préparatoire, il est impératif de contacter par téléphone ou par courriel le directeur pédagogique du séjour avant le début du séjour afin d’évoquer l’accueil de l’enfant en situation de handicap, du projet pédagogique, des objectifs d’accueil de l’enfant.

Adapter les activités sportives

**Pendant la ou les réunions(s) préparatoire(s), le directeur pédagogique et l’animateur Ressource Handicap doivent rencontrer les prestataires d’activités sportives ou artistiques afin de les sensibiliser aux difficultés de l’enfant et aux aménagements de l’environnement nécessaires.**

Plusieurs solutions sont envisageables :

* **Renforcer l’encadrement de l’activité sportive par un Brevet d’État** : par exemple, si l’enfant n’est pas en possession du test pour la pratique des sports aquatiques et nautiques pour pratiquer l’activité « canoë-kayak », il est possible de demander la présence d’un moniteur qui assurera le suivi de l’enfant sur un parcours sécurisé. L’animateur « Ressource Handicap » sera également présent pour préparer et adapter l’activité avec le moniteur afin que la sécurité du jeune soit assurée. Il en est de même pour d’autres activités : spéléologie, accrobranche… ;
* **Augmenter le nombre de séances pour la pratique d’une activité** : si l’enfant ne peut pas pratiquer les autres activités proposées mais s’il prend du plaisir sur une activité précise, il est possible de demander au prestataire d’assurer des séances supplémentaires. Pour cela, l’enfant sera greffé sur un autre groupe : il ne doit pas pratiquer une activité seul ;
* **Adapter le rythme de l’activité** : dans certains cas, il sera nécessaire d’adapter le rythme des activités, par exemple en décalant l’horaire de départ, afin de permettre à l’enfant de se lever plus tard ou bien de faire une sieste en début d’après-midi ;
* **Adapter le déroulement d’une activité** : par exemple, dans le cas d’une randonnée équestre, l’équipe d’animation et le Brevet d’état jugent que selon les difficultés et la fatigabilité de l’enfant, celui-ci ne pourra pas suivre une journée entière de randonnée. Dans ce cas précis, en début de randonnée, le groupe prend le cheval de l’enfant et celui de l’animateur « Ressource Handicap ». L’enfant et l’animateur viendront rejoindre le groupe à l’étape, en début d’après-midi afin de suivre la randonnée ;
* **Mise à disposition de matériel adapté :** pour les séjours de ski : EPAF dispose de **cinq fauteuils skis et deux pulkas** *(matériel de randonnée dans la neige tracté par un skieur)* et pour les séjours du printemps et de l’été, EPAF dispose de **trois Joëlettes** *(un fauteuil tout terrain mono-roue qui permet la pratique de la randonnée avec l’aide de deux accompagnateurs).*
* **Exceptionnellement, proposer une nouvelle activité** : si le panel d’activités proposées durant le séjour ne permet pas à l’enfant d’y participer, l’animateur « Ressource Handicap » et le directeur pédagogique peuvent proposer une nouvelle activité à l’enfant. Il est indispensable que d’autres jeunes soient associés à cette nouvelle activité.

Pour les frais liés à la solution retenue, merci de vous reporter à l’annexe n° 2.

Relations avec la famille

Le premier contact avec la famille :

L’animateur « Ressource Handicap » ne prendra contact avec la famille qu’après avoir eu le directeur pédagogique au téléphone. Le directeur suit également cette relation, et contacte également la famille. Au cours de ce premier échange téléphonique avec la famille, l’animateur doit se présenter et instaurer un climat de confiance.

Dans la période précédant le départ, l’animateur devra privilégier toutes formes de communication avec la famille : envoi de courriels à l’enfant et à la famille, échanges de photos, informations concernant le séjour… Enfin, un appel téléphonique quelques jours avant le départ est indispensable pour confirmer le lieu et l’heure de rendez-vous et refaire un point sur l’état de santé de l’enfant**.**

La visite dans la famille

La visite dans la famille, la veille du départ est l’occasion pour l’animateur « Ressource Handicap » :

* d’instaurer une relation de confiance ;
* d’être concret sur les adaptations du séjour au handicap de l’enfant ;
* de se présenter : expliquer son cursus, son expérience, sa formation ;
* de répondre aux questions des parents ;
* de poser des questions sur l’enfant, son comportement au quotidien, mais aussi le comportement qu’il peut avoir en cas de crises et les réactions conseillées à avoir ;
* de préciser avec la famille la fréquence des communications que l’animateur « Ressource Handicap » entretiendra avec elle pendant le séjour ;
* d’observer et prendre note du quotidien et des rituels de l’enfant.

 La veille du départ en centres de vacances, le secteur Vacances Ensemble (ou l’association organisatrice) réservera une chambre d’hôtel à proximité du domicile de la famille *(se reporter page du dossier individuel* *pour les coordonnées des hôtels).* En ce qui concerne les frais liés au déplacement de l’animateur « Ressource Handicap », des informations complémentaires en annexe n°2 lui

sont fournies.

**Des attitudes professionnelles sont attendues de la part de l’animateur « Ressource Handicap » lors de cette visite dans la famille. Il est porteur par son attitude de l’image d’EPAF et de l’équipe d’animation du séjour.**

PENDANT LE SéJOUR

Le jour du départ

Le jour du départ et pendant l’acheminement, l’animateur « Ressource Handicap » doit porter impérativement la signalétique EPAF (tee-shirt jaune, chasuble…).

Des mesures sont prises pour faciliter le trajet, aller et retour du domicile de l’enfant à l’arrivée au centre, soit :

* l’enfant et son animateur sont acheminés par la famille jusqu’au centre (pour les séjours courts) ;
* l’enfant et son animateur bénéficient d’un acheminement particulier, leur évitant des attentes trop longues dans les points de regroupement (mesures prises pour les enfants hyperactifs ou atteints de troubles de la santé) ;
* l’enfant et son animateur prennent le convoi avec les autres enfants de son département au point de regroupement.

L’arrivée au centre

Une attention particulière doit être apportée à l’arrivée du groupe sur le centre et à l’installation des enfants.

L’animateur « Ressource Handicap » doit en particulier être très réactif au moment de l’installation des enfants dans les chambrées. Il devra au préalable avoir réfléchi avec le directeur du séjour sur la répartition des chambres à gérer afin d’éviter la stigmatisation du jeune mais aussi de ses camarades de chambre.

Les fonctions de l’animateur « Ressource Handicap »

à tous les instants du séjour, l’animateur « Ressource Handicap » doit :

* **Rester attentif en permanence aux questions posées par les enfants**, aux attitudes individuelles ou collectives qu’engendre la présence d’un enfant porteur de handicap. Il répond alors individuellement ou par petit groupe, mais toujours de manière informelle aux questions posées. Cependant, lorsque le handicap est visible d’un point de vue comportemental, par exemple l’autisme, une intervention plus formelle concernant l’ensemble du groupe est souvent préférable. En effet, la méconnaissance du handicap peut générer des peurs chez certains enfants. Le fait de tenir un discours sur la différence, la tolérance, les particularités du handicap de l’enfant, peut rassurer le groupe et lui permettre de mieux intéragir avec l’enfant porteur de handicap. **Attention, l’objectif n’est pas de faire de l’enfant, « la mascotte du séjour », ni de le prendre en pitié**, mais plutôt de composer avec sa différence afin qu’il puisse, comme tous les enfants, passer de bonnes vacances avec ses camarades.
**Cependant, ce rôle ne doit pas lui être exclusivement dévolu  : l’équipe d’animation, le directeur, l’assistante sanitaire doivent également prendre une part active dans les réponses apportées aux enfants.**
* **Assurer la sécurité physique, morale et affective de l’enfant dont il a la charge**, tendre à favoriser son autonomie et lui permettre au mieux de partager avec les autres ce temps de vacances. Il est important de donner à l’enfant en situation de handicap des repères dans le centre de vacances.
* **Être attentif aux besoins spécifiques de l’enfant porteur de handicap** et tenter au maximum d’y répondre.

**Être vigilant à ne pas s’enfermer dans un binôme avec l’enfant qui lui est confié.**

**Sa mission consiste au contraire à l’ouvrir en permanence aux autres. Par ailleurs, il ne doit pas perdre de vue que son rôle spécifique s’adresse à la totalité des enfants et des adultes présents (équipe pédagogique et équipe technique) ; sa mission demeure celle d’un animateur : à ce titre il participe à toutes les activités du centre ouvertes à tous les colons et à la vie d’équipe.**

* **Aborder avec le jeune ou avec les parents** (si l’enfant n’est pas dans la capacité d’en parler) la question de son positionnement en tant qu’animateur « Ressource Handicap », face au groupe. Cependant, il n’est pas exclu dans certain cas (enfants dépressifs, diabétiques, certains troubles du comportement) que l’animateur « Ressource Handicap » ne présente pas sa spécificité au groupe d’enfants, mais se présente comme un membre de l’équipe d’animation.
* **Prévoir avec le directeur une intervention journalière auprès de l’équipe d’animation lors des réunions quotidiennes**.
En effet, il profitera de ces réunions, pour parler de l’enfant porteur de handicap, des éventuels soucis rencontrés dans la journée et des situations mises en place pour y remédier et éviter qu’ils ne se renouvellent.
* **Pendant les activités :**
En amont de l’activité :
**L’animateur doit anticiper sur la relation de l’enfant par rapport à l’effort qu’il va devoir fournir et évaluer les difficultés** qu’il va éventuellement rencontrer. Il est alors nécessaire qu’il communique avec l’enfant sur ces difficultés, réponde à ses questions et le rassure. S’il considère, après s’être informé auprès du Brevet d’état de la nature exacte de l’activité, qu’elle n’est pas en cohérence avec les capacités de l’enfant, il envisagera alors les adaptations à mettre en place ou même décidera que l’enfant n’y participera pas. L’objectif premier de l’activité doit rester le plaisir et la réalisation personnelle et non l’épreuve.

Pendant l’activité :
La plupart du temps, l’animateur « Ressource Handicap » joue doublement un rôle de « traducteur » :

* **Un traducteur vis-à-vis du Brevet d’état Sportif** : il est attentif aux signes avant**-c**oureurs d’une crise qui peut dans certain cas être source d’un réel danger (parcours-aventure, spéléologie). Il avertit et tient informé à tout moment le Brevet d’état de l’évolution sociale (comportements), physique (santé, fatigue) et psychologique (motivation, changement d’humeurs, appréhensions) du jeune dont il a la charge.
* **Un traducteur vis-à-vis de l’enfant** : il reformule les consignes de sécurité, les adapte tout au long de l’activité au handicap de l’enfant. La présence de l’animateur « Ressource Handicap »est indispensable afin d’aider l’enfant à faire face à des moments de fatigue, de découragement ou de colère. Il peut donc adapter à tout moment l’activité et organiser une pause pour l’enfant sans pénaliser le reste du groupe. L’animateur « Ressource Handicap » doit s’être fixé des objectifs d’apprentissage très clairs vis-à-vis du jeune dont il a la charge afin d’éviter une mise en danger de l’enfant.

Après l’activité :

* **L’animateur « Ressource Handicap » aide l’enfant à exprimer ses émotions et son ressenti sur l’activité** qu’il vient de vivre. Il peut s’avérer qu’après l’activité, le risque pour l’enfant en situation de handicap est le plus grand (accident, chute, lié à un stress important) dû à un relâchement physique ou émotionnel, à la fatigue.
* **Proposer des activités et des veillées à l’ensemble des enfants présents au même titre que les autres animateurs** ; à contrario, il doit également expliquer au directeur ainsi qu’à l’équipe d’animation, quand et comment chacun peut assurer un relais ou une aide auprès de l’enfant en situation de handicap.
* **Tenir « un journal de vacances » pour les enfants qui n’ont pas l’usage de la parole ou qui présentent des troubles du langage**. Ce journal retracera ce temps partagé avec les autres enfants et sera illustré par les dessins de l’enfant et un CD des photos prises au cours du séjour.
**L’animateur « Ressource Handicap » le remettra à ses parents le jour du retour.**

**Chaque membre de l’équipe a un rôle à jouer pour faire réfléchir le groupe d’enfants sur la différence, le handicap, sa prise en compte et son acceptation. L’animateur « Ressource Handicap » est un fédérateur, qui doit éclairer sur la nature du handicap, mais également répondre aux interrogations, susciter les initiatives, faire des propositions à l’équipe d’animation.**

à LA FIN DU SéJOUR

BILAN du séjour de l’enfant

L’animateur « Ressource Handicap » complète la « synthèse de séjour » de l’enfant.

**Ce document doit faire ressortir les compétences de l’enfant sous un esprit positif malgré les difficultés rencontrées durant le séjour. Aucun jugement personnel ne doit être porté et la synthèse ne doit pas faire ressortir les éventuels problèmes d’organisation interne du séjour**

La synthèse se veut factuelle avant tout.

**La synthèse doit être envoyée d’une part à EPAF Vacances Ensemble et d’autre part à l’association organisatrice du séjour ou au directeur pédagogique EPAF.**

Le jour du retour

**Le jour du retour, l’animateur « Ressource Handicap » doit impérativement porter la signalétique EPAF (tee-shirt jaune, chasuble…) pendant les acheminements.**

A l’arrivée, il est nécessaire que l’animateur « Ressource Handicap » prévoit un temps suffisant (une demi-heure environ) au point de regroupement pour répondre aux questions éventuelles des parents.

En fonction de l’heure d’arrivée au point de regroupement, il est parfois difficile que l’animateur « Ressource Handicap » puisse repartir le soir même à destination de son domicile. Dans ce cas, une chambre d’hôtel lui sera réservée près de la gare de départ *(se reporter à l’annexe n°2).*

Le rôle du directeur pédagogique dans le projet d’intégration

**La place du directeur dans ce projet est prépondérante :**

Il est tout d’abord responsable de tous les enfants, donc bien sûr de l’enfant en situation de handicap ;

Il est le garant du projet pédagogique, dont une partie concerne le projet d’accueil d’un enfant en situation de handicap sur le centre

de vacances.

**Ce projet doit prendre en compte la place à part entière de l’enfant au sein du groupe, sa différence et son handicap, respecter son rythme et ses besoins spécifiques.**

AVANT LE SéJOUR

Le projet d’accueil est un élément important du projet pédagogique du directeur.

Il est essentiel que le directeur pédagogique :

* **Intègre cette dimension à son projet pédagogique**, dès son recrutement, bien avant même qu’un enfant ne soit inscrit sur le séjour. Cette réflexion préalable est indispensable à la réussite du séjour.
* **Téléphone en premier à la famille** (avant la date indiquée sur le courriel) pour se présenter, aborder le séjour et les grandes lignes du projet pédagogique et introduire l’animateur « Ressource Handicap » auprès de l’enfant et de sa famille. Cet échange d’informations doit également permettre de mesurer l’évolution de l’enfant par rapport à sa dernière expérience en centre de vacances, et même parfois de prendre du recul par rapport aux expériences antérieures annotées dans le dossier de l’enfant.
* **Contacte l’animateur « Ressource Handicap »** pour vérifier s’ils ont les mêmes conceptions pédagogiques et parler des cadres et des règles du séjour définis par le directeur. Informer l’animateur ressource des dispositifs du séjour, des locaux afin de pouvoir adapter au mieux l’arrivée de l’enfant.
* **S’assure que l’animateur « Ressource Handicap »** ait bien reçu en amont du séjour le projet éducatif de l’association et le projet pédagogique.
* **Fasse participer l’animateur « Ressource Handicap » à toutes les étapes de la préparation du séjour**, au même titre que les autres animateurs. Sa présence est indispensable au bon déroulement du projet d’accueil.
* **Prenne contact avec le médecin local, le kinésithérapeute, l’infirmière pour certaines pathologies** (mucoviscidose, myopathie, allergies alimentaires graves, diabète …) pour définir un protocole de soin.
* **Avertisse la gendarmerie ou le commissariat de la présence de l’enfant en situation de handicap sur le centre lorsqu’il n’a pas l’usage de la parole (identité, photos) en cas de fugue.**
* **Prévienne les prestataires d’activités sportives ou artistiques des difficultés de l’enfant**. En collaboration avec l’animateur « Ressource Handicap » et les prestataires d’activités, définir de quelle façon l’enfant participera aux activités.

**Autour du projet d’accueil se rencontrent les savoirs du directeur (mise en place d’un projet pédagogique, connaissances sur le développement de l’enfant, outils, …) et ceux de l’animateur « Ressource Handicap » (connaissance du handicap, réponses à apporter en cas de problème, …).**

PENDANT LE SéJOUR

Le rôle du directeur durant le séjour est :

* **D’assurer la sécurité physique, morale et affective de l’enfant**. Il doit tendre à favoriser son autonomie et lui faire partager un temps de vacance.
* **D’appréhender comme il se doit le rôle spécifique de l’animateur « Ressource Handicap »,** lequel doit :
- soutenir l’équipe et accompagner au quotidien l’enfant ou le jeune en situation de handicap ;
- adapter les cadres de l’activité à l’enfant porteur de handicap (aménagement, durée, consignes, déroulement.
* **De considérer l’animateur « Ressource Handicap » comme un animateur faisant partie intégrante de l’équipe d’animation qui doit en ce sens également :**- proposer des activités et des veillées pour l’ensemble des enfants présents, autant que l’handicap de l’enfant dont il a la charge le permet ;
- participer si possible à l’ensemble de vie du centre.
* **De faciliter au maximum l’accompagnement et la prise en charge au quotidien de l’enfant en mettant en place les moyens techniques** (achat ou location de matériel spécifique), financiers, ainsi qu’une organisation adaptée.
* **De se rendre disponible et présent pendant les temps de vie quotidienne (**repas, douches, temps libre, coucher) auprès de l’enfant en situation de handicap et de l’animateur « Ressource Handicap » afin de mieux connaître l’enfant et de prendre la mesure des difficultés rencontrées par l’animateur « Ressource Handicap ».
* **De prévoir une intervention régulière de l’animateur « Ressource Handicap » auprès de l’équipe d’animation** lors des réunions de la journée, qui ont lieu en principe quotidiennement. Par ailleurs des rencontres formelles hebdomadaires (ou davantage selon le besoin) entre l’animateur « Ressource Handicap » et le directeur devront être mises en place.
* **De jouer un rôle de formation et de conseil autant auprès de l’animateur « Ressource Handicap » que de l’ensemble de l’équipe d’animation.**
* **D’être un soutien, un médiateur entre l’enfant et l’animateur « Ressource Handicap » en cas de conflit ou de difficultés rencontrées dans la prise en charge de l’enfant au quotidien.**
* **D’être vigilant à ce que les relais de l’animateur « Ressource Handicap » par les autres animateurs de l’équipe auprès de l’enfant en situation de handicap soient opérés** : l’accueil est de la responsabilité de toute l’équipe.
* De faire le lien avec la famille pendant le séjour en collaboration avec l’animateur « Ressource Handicap » (faire un bilan avec la famille deux fois durant le séjour).

**L’accueil d’un enfant en situation de handicap est**

**la préoccupation de tous les membres de l’équipe au même titre que tous les enfants.**

à LA FIN DU SéJOUR :

L’animateur « Ressource Handicap » complète la synthèse de séjour de l’enfant.

Ce document doit faire ressortir les compétences de l’enfant sous un esprit positif malgré les difficultés rencontrées durant le séjour.

**L’animateur « Ressource Handicap » doit envoyer par courriel la synthèse de séjour à EPAF VACANCES ENSEMBLE (ensemble@epafvacances.fr) et une copie à l’association organisatrice du séjour ou au directeur pédagogique EPAF.**

ANNEXE N° 1

Mesures complémentaires pour les graves allergies alimentaires

SUR L’ASPECT MéDICAL

Le directeur pédagogique et l’assistante sanitaire du séjour doivent prendre connaissance très précisément du P.A.I. (Projet d’Accueil Individualisé) ainsi que des recommandations de la famille et du médecin.

Le Centre hospitalier le plus proche du centre ainsi que le médecin local du centre doivent être informés du dossier médical de l’enfant.

Le directeur pédagogique, l’assistante sanitaire ainsi que l’équipe d’animation doivent savoir utiliser le stylo auto-injecteur et/ou connaître précisément le traitement et les mesures à prendre en cas de manifestations allergiques.

L’éCONOMAT/LA CUISINE

Le directeur pédagogique remet à l’économe et au cuisinier une fiche par enfant comprenant les aliments interdits et autorisés, et le cas échéant des propositions de menus fournies par les parents. Ces fiches doivent obligatoirement être affichées en cuisine.

L’économe du centre et le cuisinier doivent vérifier ensemble la composition des denrées et la composition des plats qui seront servis à l’enfant. Dans certains cas d’allergies graves (allergies à l’arachide et ses dérivés), les denrées spécifiques à l’enfant, devront être conservées au réfrigérateur dans des boîtes hermétiques, isolées des autres aliments.

Si l’économe a un doute sur une denrée, il ne doit pas hésiter à appeler les parents en accord avec le directeur pédagogique.

Si nécessaire un plat spécifique sera préparé pour l’enfant. Dans ce cas l’enfant allergique sera servi en premier.

Au moment du repas, l’assistante sanitaire et l’équipe d’animation devront rester vigilants.

L’éQUIPE PéDAGOGIQUE

L’équipe pédagogique doit être sensibilisée et formée au traitement de l’allergie en cas d’urgence.

Dans le cas d’une sortie à l’extérieur du centre (randonnées, visites, bivouacs, …), les animateurs auront soin d’emporter une trousse d’urgence contenant : la fiche des numéros d’urgence (médecin, SAMU, pompier), le protocole médical et le traitement.

Dans le cas d’un pique-nique préparé sur le centre et emporté, le cuisinier aura pris soin d’identifier le repas particulier de l’enfant.

Les « grignotages » des enfants en-dehors des repas (transports, chambres, …) devront faire l’objet d’une attention particulière de l’équipe pédagogique. L’ensemble des enfants devra être sensibilisé aux problèmes d’allergies.

**En cas de doute sur un aliment (un plat, un goûter), mieux vaut prendre le temps de vérifier plutôt que de courir un risque pouvant mettre un enfant en danger !**

ANNEXE N° 2

Frais supplémentaires

PRISE EN CHARGE DES FRAIS iNHéRENTS AUX ACTIVITéS

L’adaptation des activités (se reporter en page 10) a une incidence financière :

Si le séjour est organisé par une association partenaire d’EPAF : le directeur pédagogique du séjour contacte le responsable de l’association ou le secteur Vacances Ensemble, joignable sept jours sur sept (se reporter à l’annexe n°3) pour informer des solutions envisagées et si possible, il précise approximativement le montant de ces dépenses. Les justificatifs liés à ces frais supplémentaires devront être envoyés au responsable de l’association organisatrice du séjour dans les 15 jours suivant le retour du séjour.

Si le séjour est organisé par EPAF : le directeur pédagogique contacte le secteur Vacances Ensemble, joignable sept jours sur sept (se reporter à l’annexe n°3) pour informer des solutions envisagées et si possible préciser approximativement le montant de ces dépenses. Les frais inhérents feront l’objet d’une facture distincte à envoyer au secteur Vacances Ensemble accompagnée de pièces justificatives.

LES FRAIS DES ANIMATEURS « RESSOURCE HANDICAP »

Les frais de déplacement

Les titres de transport de l’animateur « Ressource Handicap » pour le trajet, aller et retour, de son domicile au domicile de la famille (la veille et le jour du retour) lui seront envoyés par l’association organisatrice du séjour ou par le secteur Vacances Ensemble. Il en est de même lorsqu’il doit se rendre aux réunions préparatoires organisées par le directeur pédagogique.

Pour tout remboursement, l’animateur doit impérativement conserver précieusement les pièces justificatives (ticket RATP, billets SNCF, péages d’autoroute…) et les faire parvenir soit au secteur EPAF Vacances Ensemble soit à l’association organisatrice (à son employeur).

Les frais d’hébergement et de repas

**Dans la majorité des cas, une chambre d’hôte sera réservée à l’animateur « Ressource Handicap ».**

Concernant les frais liés à son déplacement, ils lui seront remboursés sur un montant forfaitaire qui lui sera indiqué lorsqu’il recevra ses titres de transport, après utilisation de ces titres.

**Les frais de déplacement (repas, hébergement, tickets de métro…), tous les justificatifs originaux de dépenses (sur la base du barème de l’URSSAF) devront être joints à l’état de frais (annexe N°3) et envoyés soit à l’association organisatrice du séjour, soit à EPAF secteur Vacances Ensemble.**

ANNEXE N° 3

éTAT DE FRAIS

TOUS LES JUSTIFICATIFS ORIGINAUX DE DéPENSES (BILLETS DE TRAIN, FACTURES, TICKETS DE MéTRO ou RER, etc..) DEVRONT êTRE AGRAFéS SUR UNE FEUILLE ET JOINTS à CET éTAT.

LES REçUS DE CARTE BLEUE NE SONT PAS ACCEPTéS.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Adresse complète : |
| Prénom :  |
| Centre n° : | Mois : | Date de la mission : |
|  |
| Motif de la mission |
| Visite du centre | Réunion préparatoire | Départ/retour au centre | Autre : |
|  |  |  |  |
| Frais de transport | Aller | Retour | Montant |
| total | réservé **EPAF** |
| SNCF (carte jeune) |  |  |  |  |
| Avion |  |  |  |  |
| Véhicule personnel(attestation SNCF 2ème classe - tarfi loisirs) |  |  |  |  |
| Autres (péages, métro...) |  |  |  |  |
|  |  | **total** |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Remboursements(sur la base de l’URSAFF) | Nombre | Montant par prestation | Montant |
| total | réservé EPAF |
| Repas  |  |  |  |  |
| Nuitée + petit déjeuner (pour Paris et le 92, 93 et 94) |  |  |  |  |
| Divers |  |  |  |  |
|  |  | **total** |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  | **total général** |  |  |

ANNEXE N° 4

Coordonnées du secteur
Vacances Ensemble

Muriel LEROUX

Téléphone : 01 71 89 68 23

Courriel : muriel.leroux@epafvacances.fr

Claudine RENEVOT

Téléphone : 01 71 89 68 24

**Courriel :** **claudine.renevot@epafvacances.fr**

commun

Portable : 06 64 66 55 52

courriel : ensemble@epafvacances.fr